



VERNAISON
ENTRE LÔNES & COTEAUX

PROJET PEDAGOGIQUE MATERNELLE

**Accueil de loisirs
Mercredis et vacances scolaires**

Gestionnaire : Mairie de Vernaison
24, place du 11 novembre 1918
69390 VERNAILLON



I. Présentation

1. Le Projet Educatif du Territoire (PEDT)

Depuis 2014, la ville de Vernaison est engagée dans un projet éducatif et social local, sur lequel l'accueil de loisirs s'appuie pour mettre en œuvre son projet pédagogique.

A travers son **Projet Educatif du Territoire**, conçu de manière concertée et partenariale et validé par l'Etat, l'Education nationale et la CAF, la Mairie de **Vernaison** défend des valeurs communes et partagées sur lesquelles sera axée la politique éducative de la ville et qui sont les suivantes : citoyenneté, faire ensemble, échange et partage.

Avec pour axe central : ***FAIRE ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE***

C'est au travers et grâce à la combinaison de ces valeurs que la ville souhaite décliner des objectifs à atteindre pour les années à venir. Le projet correspond à un principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse et respecte les principes d'égalité et de laïcité. Cela passe par un socle fondé sur :

- La promotion d'une politique sociale, fondée sur une démarche laïque porteuse de mixité, caractérisée par le souci permanent d'un vivre ensemble luttant contre les différentes sortes de discrimination,
- La valorisation de l'engagement, de l'analyse critique, de la citoyenneté et de la solidarité,
- L'exigence de garantir la qualité de l'action éducative en direction des publics et du service social rendu aux familles,
- La volonté de partager l'observation et l'analyse des besoins et des réalités des populations sur la commune ainsi que de construire ensemble l'évolution et l'évaluation des actions proposées.

2. Le cadre juridique

L'accueil de loisirs de Vernaison possède un agrément à la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale).

Les services préfectoraux garantissent la sécurité des locaux, le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et plus précisément le respect de la réglementation en vigueur.

Ils sont des interlocuteurs privilégiés pour tout ce qui concerne la législation, les règlements ou la formation et les diplômes.

Accueillant des enfants de moins de 6 ans, un agrément PMI (Protection Maternelle et Infantile) est délivré par un médecin.

3. Le contexte

a) Situation géographique

Notre Accueil collectif de mineurs (ACM) est un accueil de loisirs, il se situe 41 Rue Marion à VERNAISON, au sein du groupe scolaire Robert Baranne.

L'accueil de loisirs possède deux salles côté élémentaire :

- Une salle au rez-de-chaussée, ce qui permet un accès direct sur la cour pour les activités et également pour l'accueil des parents.
- Une salle au premier étage

L'accueil de loisirs possède également une salle côté maternelle qui se situe au rez-de –chaussée, ainsi qu'une salle de couchette située au premier étage de l'école maternelle.

L'école Robert Baranne se situe à quelques minutes du centre-ville et des bords du Rhône.

Les enfants déjeunent au restaurant municipal. Il se situe rue des Usines, à moins de 5 minutes à pied de l'école Robert Baranne.

b) Les locaux

L'accueil de loisirs peut disposer de plusieurs salles communales permettant de répartir les tranches d'âge.

- Le groupe des Loupiots dispose des équipements de l'école maternelle Robert Baranne :

les sanitaires, le grand dortoir, les différentes cours de récréation ainsi que la salle de motricité, la grande salle d'activités.

- Les groupes des Canailles et Gones dispose des équipements de l'école élémentaire R. Baranne :

sanitaires, accueil périscolaire salle d'activités à l'étage et cours de récréation

Enfin, tous ces groupes ont aussi accès aux infrastructures de la commune, aussi bien sportives (Complexe sportif des Lônes, dojo, salle de danse, terrain de sports...) que culturelles (médiathèque, salle de musique, salle Senghor...).

Chaque bâtiment est un ERP (Etablissement recevant du public) agréé. La pause méridienne se déroule à la cantine scolaire ou sous forme de pique-nique en cas de sortie.

II. Le fonctionnement

L'accueil de loisirs est composé de plusieurs groupes :

- les maternelles d'un côté (les Loupiots),

- les élémentaires de l'autre, répartis en 2 groupes : les Canailles (enfants entre 6 et 7 ans) et les Gones (enfants de plus de 8 ans).

Nous avons aussi fait le choix d'inclure dans le groupe des Canailles les enfants de 5 ans déjà scolarisés en CP afin de ne pas les perturber en étant chez les petits à l'accueil de loisirs et chez les grands à l'école.

1. L'encadrement

L'équipe d'encadrement est composée d'un responsable et d'animateurs permanents tous diplômés, et contractuels diplômés, en cours de formation BAFA, ou en cours de formations non diplômantes proposés par la commune.

Chaque membre de l'équipe a un rôle défini qu'il doit remplir en veillant à la cohérence de ses actions par rapport aux objectifs du présent projet et aux autres membres de l'équipe.

a) Le rôle du directeur de la structure :

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Il est garant de la loi et de son application.
- Il est en charge de la gestion administrative et financière de l'accueil de loisirs.
- Il accueille, informe et fait participer les familles dans la vie de l'accueil de loisirs.
- Il met à disposition un livret d'accueil pour les nouveaux animateurs et les stagiaires.

- Il élabore le projet pédagogique, le règlement intérieur, doit veiller à son application et veille au bon déroulement de ce dernier.
- Il a en charge le recrutement des animateurs, leur formation et leur évaluation, en étroite relation avec les élus et le service des ressources humaines.

b) Le rôle de l'animateur :

- Il est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants.
- Il doit respecter la loi et la réglementation.
- Il élabore des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique le Contrat Enfance Jeunesse et le Projet Educatif Du Territoire.
- Il propose des activités variées et les fait vivre.
- Il participe activement à la préparation, au déroulement et au bilan des activités.
- Il veille à l'application des règles de vie et de sécurité.
- Il doit faire preuve d'adaptabilité (changement de tranche d'âge, d'activités...) et d'adaptation (aménagement du planning selon le nombre d'enfants ou de la météo...).
- Il doit faire preuve de motivation, d'imagination et de dynamisme pour impliquer les enfants aux activités proposées.

2. Horaires de fonctionnement

Le centre est ouvert de 8h00 à 18h00. L'accueil est échelonné ; les enfants peuvent arriver le matin entre 8h00 et 9h00 et repartir le soir entre 17h00 et 18h00. Les familles peuvent s'inscrire en demi-journée incluant à chaque fois le repas et le goûter pour les enfants présents l'après-midi.

L'accueil et le départ des enfants inscrits en ½ journée se fait à l'école Robert Baranne.

- Accueil : 11h30 à 11h45 à l'école Robert Baranne
- Départ : 13h00 à 13h20 à l'école Robert Baranne

3. Journée type

	Enfants	
08h00-09h00	Temps d'accueil échelonné + jeux en autonomie et/ou avec animateurs	
9h00-9h15	Temps de regroupement	
09h15-11h30	Activité	
11h30-11h45	Rangement matériel + Temps autonome – Arrivée des enfants inscrits en demi-journée après-midi	
11h45-12h00	Déplacement jusqu'à la cantine des écoles	
12h00-12h45	Repas	
13h00-13h20	Retour des enfants sur les lieux d'accueil – Départ des enfants inscrits en demi-journée matin	
13h20-14h30	6 ans et plus : groupe des canailles et des gones Temps calme (jeu calme, petites animations, repos, lecture...)	3-5 ans : les loupiots <i>L'après-midi, les enfants ont un temps de repos. Un repos physique pour tous mais adapté en fonction de l'âge.</i> <i>Pour les plus grands, des petites animations sont mises en place par les animateurs</i>
14h30-16h00	6 ans et plus : Activité	
16h00-16h30	Rangement matériel + préparation goûter	
16h30-17h00	Goûter + nettoyage des tables	
17h00-18h00	Temps d'accueil échelonné + Autonomie des enfants + Jeux avec animateurs	

III. Objectif commun

Favoriser le dialogue et la confiance avec l'enfant et sa famille

Pour se construire, l'enfant a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance, lui ainsi que sa famille.

Aussi, il est important de laisser des temps d'expression pour les enfants, de différentes manières.

Enfin, un accueil de qualité se doit d'être fourni pour les familles chaque matin et chaque soir afin de pouvoir transmettre et recevoir des informations importantes concernant les enfants.

Actions mises en place :

Afin de favoriser cet accueil nous proposons un temps d'accueil le matin et le soir, assuré par l'équipe d'animation et qui constitue un moment de transition entre l'enfant et sa famille.

Des cafés parents sont aussi régulièrement proposés aux familles le matin ou le soir pour échanger avec eux sur les activités ou projets réalisés sur la période. Le café parent est un moment convivial où les animateurs proposent aux parents de prendre le temps pour un café ou un thé et d'échanger avec l'équipe d'animation sur des questions diverses.

Les animateurs restent disponibles à tout moment de la journée pour écouter les enfants.

Des bilans de fin de journée sont proposés chaque jour d'accueil aux enfants pour qu'ils puissent s'exprimer sur leurs ressentis.

IV. Objectif général – les enfants de 3 à 4 ans

Permettre aux enfants de 3 à 4 ans de vivre une journée de loisirs sécurisante, ludique et adaptée à leur rythme, favorisant leur autonomie, leur socialisation, leur créativité et leur découverte du monde.

Rappel des besoins de l'enfant âgé de 3 à 4 ans

Le projet prend prioritairement en compte :

- Le besoin de sécurité affective ;
- Le besoin de sommeil et de repos ;
- Le besoin de mouvement ;
- Le besoin de jouer ;
- Le besoin d'explorer ;
- Le besoin de manipuler ;
- Le besoin d'être accompagné dans l'autonomie ;
- Le besoin de vivre des expériences sociales ;
- Le besoin d'exprimer ses émotions.

1. Objectifs pédagogiques

a. Faire du mercredi et des vacances scolaires de véritables temps de loisirs

L'enfant doit pouvoir profiter de sa journée sans retrouver les contraintes habituelles de l'école.

Actions mises en place :

- Favoriser le jeu libre ;
- Proposer des activités variées ;
- Permettre des temps de choix ;
- Organiser des activités ludiques ;
- Alternier activités dirigées et temps spontanés ;
- Privilégier le plaisir et l'expérimentation

b. Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant

Chaque enfant évolue à son propre rythme et présente des besoins, des capacités, des envies et des modes d'expression qui lui sont propres. L'accueil de loisirs doit permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe sans être contraint de fonctionner au même rythme que les autres.

L'équipe d'animation veille ainsi à observer chaque enfant et à adapter son accompagnement en fonction de son âge, de son niveau d'autonomie, de son état de fatigue, de ses émotions, de ses capacités d'attention, de son besoin de bouger, de jouer, de participer ou au contraire de prendre un temps de retrait.

L'objectif est de proposer un cadre suffisamment souple pour permettre à chaque enfant de participer à la vie du groupe tout en respectant ses besoins individuels.

Actions mises en place :

- Observer les besoins et les comportements de chaque enfant
- Adapter les consignes et les attentes aux capacités de chacun
- Respecter les différences de rythme dans les acquisitions et l'autonomie
- Tenir compte de l'état de fatigue et des besoins de récupération
- Alternier les temps d'activités, de jeu libre, de mouvement et de retour au calme
- Permettre à l'enfant de prendre son temps lors des gestes du quotidien
- Ne pas imposer systématiquement une activité lorsque l'enfant manifeste un besoin de calme ou de retrait
- Accompagner progressivement l'enfant sans le mettre en difficulté
- Respecter les émotions de l'enfant et lui laisser le temps de les exprimer
- Adapter la durée et le niveau de sollicitation des activités
- Favoriser des temps en petits groupes lorsque cela répond davantage aux besoins des enfants
- Valoriser les progrès individuels plutôt que de comparer les enfants entre eux
- Permettre à chaque enfant de participer selon ses possibilités et son envie, dans le respect du cadre collectif et des règles de sécurité.

Indicateurs d'évaluation :

- L'enfant semble-t-il à l'aise dans son environnement ?
- Les activités sont-elles adaptées aux capacités et aux besoins du groupe ?
- Les enfants disposent-ils de suffisamment de temps pour réaliser les gestes du quotidien ?
- L'équipe adapte-t-elle son accompagnement aux différences individuelles ?
- Les signes de fatigue, de frustration ou de surstimulation sont-ils identifiés ?
- Les enfants peuvent-ils alterner suffisamment entre activité, mouvement, jeu libre et temps calme ?
- Les enfants progressent-ils dans leurs acquisitions sans pression ni comparaison ?

c. Favoriser progressivement l'autonomie

Le mercredi et les vacances scolaires permettent de prendre davantage de temps pour accompagner l'enfant dans les gestes du quotidien.

Actions mises en place :

- S'habiller et se déshabiller ;
- Ranger ses affaires et participer au rangement collectif ;
- Se laver les mains ;
- Participer au repas ;
- Choisir une activité ;
- Demander de l'aide.

L'animateur accompagne l'enfant et lui laisse le temps d'essayer.

d. Développer la socialisation

Les enfants apprennent progressivement à vivre une journée entière avec leurs camarades.

Actions mises en place :

- Jeux coopératifs ;
- Activités en petits groupes ;
- Jeux symboliques ;
- Projets communs ;
- Jeux de rôle ;
- Apprentissage du partage ;
- Accompagnement des conflits.

e. Développer l'imaginaire et la créativité

L'accueil de loisirs doit permettre à l'enfant de créer sans rechercher la perfection.

Actions mises en place :

- Peinture ;
- Pâte à modeler ;
- Collage ;
- Dessin ;
- Création de personnages ;
- Marionnettes ;
- Histoires ;
- Théâtre ;
- Musique ;
- Danse ;
- Construction ;
- Jeux symboliques.

f. Favoriser la découverte du monde

Les enfants sont encouragés à observer leur environnement et à expérimenter.

Actions mises en place :

- Découverte de la nature ;
- Jardinage ;
- Observation des animaux ;
- Activités sensorielles ;
- Manipulation de matières ;
- Petites expériences ;
- Cuisine ;
- Promenades ;
- Découverte de l'environnement local.

V. Objectif général – les enfants de 4 à 6 ans

Faire du mercredi et des vacances scolaires un véritable temps de loisirs permettant à l'enfant de développer son autonomie, sa créativité, sa capacité à coopérer et son ouverture au monde, tout en prenant plaisir à vivre des expériences collectives.

Rappel des besoins de l'enfant âgé de 4 à 6 ans

Le projet prend prioritairement en compte :

- Le besoin de sécurité affective et de repères ;
- Le besoin de respecter son rythme ;
- Le besoin de jouer, bouger, et se dépenser ;
- Le besoin d'autonomie et de responsabilisation ;
- Le besoin de socialiser, communiquer et exprimer ses émotions ;
- Le besoin de découvrir, expérimenter et développer sa créativité.

1. Objectifs pédagogiques

a) Rendre l'enfant acteur de sa journée

L'enfant doit pouvoir participer à certains choix concernant ses activités et son quotidien.

Actions mises en place :

- Choix entre plusieurs activités ;
- Proposition d'activités libres ;
- Temps de parole ;
- Recueil des idées des enfants ;
- Participation à la préparation des projets ;
- Possibilité de proposer des variantes aux activités.

L'adulte reste garant du cadre et de la sécurité.

b) Développer l'autonomie et la responsabilisation

Le mercredi et les vacances scolaires permettent de donner davantage de responsabilités aux enfants.

Actions mises en place :

- Rangement du matériel ;
- Gestion de son espace personnel ;
- Distribution du matériel ;
- Aide à la préparation d'une activité ;
- Participation à la décoration ;
- Responsabilités collectives adaptées.

L'enfant est valorisé dans ses progrès et non comparé aux autres.

c) Favoriser la coopération

L'équipe cherche à développer une dynamique de groupe positive.

Actions mises en place :

- Jeux coopératifs ;
- Défis collectifs ;
- Créations à plusieurs ;
- Projets communs ;
- Activités nécessitant l'entraide ;
- Jeux de construction collectifs.

La compétition peut être proposée ponctuellement, notamment dans le cadre de grands jeux, mais elle ne constitue pas le principe central du fonctionnement du groupe.

d) Développer l'imaginaire et la créativité

L'enfant doit pouvoir créer, inventer et proposer ses propres idées

Actions mises en place :

- Arts plastiques ;
- Théâtre ;
- Musique ;
- Danse ;
- Création d'histoires ;
- Construction ;
- Déguisements ;
- Créations collectives ;
- Jeux symboliques.

L'animateur accompagne la création sans imposer un résultat unique.

e) Développer la découverte et l'expérimentation

Le mercredi et les vacances scolaires permettent de prendre le temps de découvrir des domaines différents de ceux abordés à l'école.

Actions mises en place :

- Expériences scientifiques simples ;
- Nature ;
- Jardinage ;

- Cuisine ;
- Découverte des matières ;
- Activités sensorielles ;
- Environnement ;
- Découverte culturelle ;
- Sorties.

L'enfant est encouragé à observer, questionner, essayer et recommencer.

f) Favoriser l'expression et la confiance en soi

Les enfants sont encouragés à exprimer leurs idées et leurs émotions.

Actions mises en place :

- Discussion ;
- Petits temps de parole ;
- Jeux théâtraux ;
- Chants ;
- Présentation des réalisations ;
- Histoires ;
- Activités d'expression corporelle.

L'animateur valorise les efforts et les initiatives et les progrès.

V) L'animation

Les animateurs proposent un thème par période et par semaine de vacances.

Ce thème est un fil rouge sur lequel les animateurs s'appuient pour élaborer leurs activités manuelles ou sportives en faisant participer un maximum les enfants.

Le planning d'activités est préparé en amont et diffusé aux familles par le responsable de la structure.

Ce planning est affiché à l'entrée de l'accueil de loisirs et mis à disposition sur le site internet de la commune. Toutefois, les activités peuvent être modifiées en fonction de la météo.

Chaque année, l'équipe d'animation propose un ou deux projets annuels aux enfants. Le projet validé débute en début d'année scolaire et se termine à la fin de l'année scolaire.

Exemples de projet réalisé :

- Film promotionnel de l'accueil de loisirs
- Voyage autour du monde
- Scout et survie

VI. Spécificités des mercredis

Le mercredi constitue une journée de loisirs venant s'inscrire au milieu de la semaine scolaire. Il permet aux enfants de bénéficier d'un temps différent de l'école, davantage centré sur le jeu, la découverte, l'expérimentation et le plaisir.

L'organisation de la journée tient compte de la fatigue liée à la semaine scolaire et veille à proposer une alternance entre temps d'activités, jeu libre, mouvement, temps calme et moments de repos. Les enfants sont accompagnés selon leurs besoins et leur rythme individuel.

Les activités proposées sont adaptées à l'âge et aux capacités des enfants et peuvent prendre différentes formes : activités manuelles, jeux d'imitation, motricité, activités sensorielles, histoires, musique, activités extérieures, etc.

Une attention particulière est portée aux transitions et aux repères, afin que les enfants puissent vivre leur mercredi dans un cadre sécurisant et prévisible.

VII. Spécificités des vacances scolaires

Les vacances scolaires offrent aux enfants un temps de loisirs plus long, sans articulation avec une journée d'école. Elles permettent ainsi de développer davantage des projets, des thématiques et des activités variées.

La programmation est construite autour d'un fil conducteur permettant aux enfants de découvrir différents univers tout au long de la période, tout en conservant une place importante au jeu libre et aux choix des enfants.

Une sortie est organisée chaque semaine de vacances, lorsque les conditions d'organisation le permettent. Ces sorties permettent aux enfants de découvrir leur environnement, de vivre de nouvelles expériences et de sortir du cadre habituel de l'accueil de loisirs. Elles sont choisies en tenant compte de l'âge des enfants, de leurs capacités et de leurs besoins.

Le rythme de l'enfant reste une priorité : même pendant les vacances, la journée alterne des temps d'activités, de jeu, de mouvement, de calme et de repos.

VIII. Les moyens

Pour remplir ces objectifs, l'accueil de loisirs sollicite les ressources de la commune, aussi bien humaines (à travers l'associatif...) que matérielles (gymnase, parc public...)

- **Les espaces communaux** : les bords du Rhône, le skate-park, le terrain de foot, les jeux de boules, le parc Bernard Clavel, le complexe sportif des Lônes, les courts de tennis, la médiathèque, l'école élémentaire...
- **Les Partenariats** : Le centre de loisirs développe différents partenariats sur la commune : intergénérationnel avec les maisons de retraite, associatif (boxe, basket, judo...), environnemental avec le SMIRIL, culturel avec des périodes à thème en lien avec la médiathèque et la municipalité (semaine de la langue française...)
- **Le budget** : Le centre de loisirs est financé directement par la commune grâce aux journées payées par les parents et au financement de la Caisse d'Allocation Familiale.

IX. L'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique consiste à vérifier la pertinence et la cohérence de celui-ci, en comparant les objectifs définis et les résultats atteints et en jugeant sa mise en œuvre dans le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation sont évalués de façon régulière notamment lors des réunions d'équipe (auto-évaluation).

Des questionnaires de satisfaction sont distribués aux familles. Un à destination des enfants construit par l'équipe d'animation et un à destination des familles construit par l'équipe de direction.